



2020 DDCT 97 – Subventions d’investissement (39 540 euros) à 2 associations situées en quartiers populaires

**PROJET DE DELIBERATION
EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Paris a fait des quartiers populaires sa priorité. Le Contrat de ville parisien signé le 7 mai 2015 rassemble un cercle élargi de partenaires (Caf de Paris, bailleurs sociaux, Académie, Parquet de Paris, Préfecture de police, Caisse des dépôts et consignations, Pôle emploi, Mission locale, Agence régionale de santé, Région, PLIE / Ensemble Paris Emploi Compétences).

Cette orientation politique majeure trouve son expression dans l’ensemble de l’action de la Municipalité, à l’image de la territorialisation du Programme d’investissement de la mandature, dont 25% bénéficie aux quartiers populaires de Paris, ou encore aux 30 millions d’euros qui leur sont dédiés chaque année dans le budget participatif. En parallèle, l’ensemble des directions de la Ville travaille à mobiliser des moyens de fonctionnement importants en faveur des habitant.e.s des quartiers populaires.

Dans ce cadre, la Ville de Paris a souhaité accompagner chaque année la réalisation de projets d’investissement en direction des habitant.e.s des quartiers populaires parisiens. Ces projets permettent l’implantation d’associations dans des locaux mieux adaptés à leurs activités et à leurs publics, l’amélioration du fonctionnement de locaux existants pour un meilleur accueil du public et un meilleur service rendu, l’amélioration du cadre de vie à travers la mise en place de projets d’embellissement ou de chantiers éducatifs impliquant les jeunes des quartiers concernés.

Dans le cadre de la réponse à la crise sanitaire, le fonds de soutien exceptionnel aux associations, initié par la Ville de Paris lors du déconfinement, est mobilisé dans le cadre de cette délibération pour permettre à certaines d’entre-elles d’adapter leurs activités aux protocoles sanitaires et ainsi poursuivre leurs activités auprès des publics des quartiers populaires.

Les 2 projet présentés aujourd’hui sont accompagnés par les équipes de développement local et ont permis d’associer des habitant.e.s.

Régie de quartier – 11^{ème} arrondissement :

La Régie de quartier mène des activités d'insertion sociale et professionnelle et a vocation à mettre en œuvre des actions de lien social au profit des habitants du quartier. Elle met en œuvre des activités marchandes (entretien de parties communes, gestion des ordures ménagères etc.) et mène également des activités d'utilité sociale, comme l'animation d'une Brico-thèque, la réception de paniers bio à destination des habitants, la gestion d'un local commun résidentiel, etc.

La Régie de Quartier contribue fortement aux événements locaux dans le cadre des activités estivales ou d'événements divers (Salon du Livre, Rues aux Enfants, fête de quartier...).

Le projet consiste à acquérir le matériel (mobilier, barnum...) nécessaire à l'organisation des animations et événements socio-culturels du quartier, afin de les mutualiser et les mettre à disposition des acteurs associatifs et institutionnels du territoire. Une convention sera rédigée entre la Régie de quartier et chaque structure partenaire utilisant le matériel.

Le projet prévoit également l'acquisition de matériel et équipements afin de respecter les règles et protocole sanitaire en vigueur dans le cadre de différents événements organisés à la sortie du confinement.

Le stockage sera assuré dans un lieu mis à disposition par le bailleur social de la Régie de quartier.

Le coût total des investissements s'élève à 8 047 € et se répartit de la façon suivante :

- Fonds propres : 1 047€
- Subvention d'investissement Ville de Paris-DDCT : 7 000 €

Compte tenu de l'intérêt de ce projet, il vous est proposé d'attribuer une subvention de 7000 € à l'association Régie de Quartier Fontaine au Roi.

Compagnie Fil de soie – 14^{ème} et 20^{ème} arrondissements :

La Compagnie le Fil de soie promeut le cirque comme un art populaire et entretient un rapport de proximité avec le public, le territoire et la rue. La Compagnie propose des ateliers de sensibilisation et de pratique des arts du cirque, elle offre des spectacles et des déambulations à destination d'un public large et particulièrement sur les Portes du 20^{ème} et la Porte de Vanves dans le 14^{ème} arrondissement.

Animant rues, places publiques et cours d'immeubles, elle est aussi un membre très actif du Comité Paradol (collectif pluri-partenarial acteur d'une animation de qualité dans le quartier de la Porte de Vanves).

Dans un souci d'aller au plus proche des publics et d'adapter son activité aux contraintes sanitaires, le projet prévoit l'achat de matériel spécifiquement adapté aux déambulations des arts du cirque afin de maintenir et de développer les animations en extérieur (char à bras, orgues à bulles et triporteur) qui

permettra, dans cette période de mise à distance nécessaire, non seulement l'animation de l'espace public mais également la diffusion d'une offre culturelle visibles depuis fenêtres et balcons. Dans un second temps, à la sortie du confinement strict, ce matériel servira à des déambulations et des spectacles plus participatifs et ce toujours dans le respect strict des règles sanitaires.

Le coût du projet s'élève à 36 156 € et se répartit de la façon suivante :

- Caf et Région IDF : 3 616 €
- Subvention d'investissement Ville de Paris-DDCT : 32 540 €

Compte-tenu de l'intérêt de ce projet, il vous est proposé d'attribuer une subvention d'un montant global de 32 540 € à l'association La Compagnie Fil de soie.

Il vous est donc proposé de soutenir les projets portés par ces 2 associations pour un montant total de 39 540 € de subventions en investissement sur les crédits de la direction de la démocratie, des citoyen-ne-s et des territoires, service Politique de la Ville.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris